



Droit de garde d un enfant

Par **choque**, le **25/06/2009** à **17:35**

Bonjour,

mon concubin m a quitté et m'a laissé seule avec une petite fille de 2 mois.

Aujourd'hui elle a 5 ans, et ne l a vu que deux fois lorsqu elle avait 1 an.

Puis plus de nouvelle. Il a commencer a me verser une pension alimentaire de 80 euros lorsqu elle avait 2 ans avec beaucoup d'oubli. Je n ai jamais rien dit, et cela s est fait à l amiable sans passer par un tribunal.

Depuis j ai refait ma vie, et ma fille est équilibrée, travaille bien à l école et adore son "beau père". il y a quelque jours, par téléphone il m'annonce qu'il veut prendre sa fille une semaine en début juillet chez lui à Lyon. J'ai donc gentiment "refusé" que cela se passe comme ca, et lui a demander de venir la voir de temps en temps pour qu'il apprenne à la connaitre.

Quels sont mes droits ? et les siens ?

merci

cordialemen t

Par **Marion2**, le **25/06/2009** à **17:47**

Bonjour,

Si votre ex-concubin a reconnu votre fille :

Je vous conseille vivement de saisir par courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.

Le JAF statuera pour un droit de visite et d'hébergement dans l'intérêt de l'enfant. Il n'accordera certainement pas un droit d'hébergement immédiatement.

Il statuera également sur le montant d'une pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Il vaut mieux officialiser le droit de garde et le DVH.

Cordialement.

Par **choque**, le **25/06/2009** à **17:59**

je vous remercie de votre réponse aussi rapide.

Je vais faire le nécessaire le plus rapidement possible.

cordialement